



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON

SEANCE DU 22 FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux février à 18 heures, l'organe délibérant de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon s'est réuni au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de M. Jean AILLAUD.

DÉLIBÉRATION N° CC-2024-27

OBJET : AVENANT AU MARCHÉ DE TRAVAUX DE RÉALISATION DU PARKING ET DES AMÉNAGEMENTS LUDIQUES DE LA ZONE DE LOISIRS DU PLAN D'EAU DE LE RIAILLE A APT - LOT N°3 EQUIPEMENT SPORTIF BEACH VOLLEY

MEMBRES EN EXERCICE : 48 - QUORUM : 25 - PRESENTS : 27 - PROCURATIONS : 6 - VOTANTS : 33

Présents :

APT : M. Jean AILLAUD, Mme Gaëlle LETTERON, M. Frédéric SACCO, Mme Isabelle TAILLER, M. Patrick ESPITALIER, Mme Laurence GREGOIRE, M. Dominique THEVENIEAU, Mme Céline CELCE
AURIBEAU : M. Roland CICERO
BONNIEUX : Mme Evelyne BLANC
BUOUX : Mme Amélie PESSEMESE représentée par M. Hervé PLANCHON
CASTELLET-EN-LUBERON : M. Roger ISNARD
GARGAS : M. Patrick SIAUD, Mme Michèle FAUQUE
GIGNAC : Mme Sylvie PASQUINI
JOUCAS : M. Lucien AUBERT
LACOSTE : M. Mathias HAUPTMANN
LAGARDE D'APT : Mme Maryse BONNET
RUSTREL : M. Pierre TARTANSON
SAIGNON : M. Jean-Pierre HAUCOURT représenté par M. Jean-Pierre BOYER
SAINT-MARTIN-DE-CASTILLON : Mme Charlotte CARBONNEL
SAINT-PANTALÉON : M. Luc MILLE
SAINT-SATURNIN-LÈS-APT : M. Christian BELLOT, Mme Sandrine ISSON, Mme Patricia BAILLARD
VIENS : M. Frédéric ROUX représenté par Mme Viviane DARGERIE
VILLARS : Mme Sylvie PEREIRA

Absents :

APT : Mme Véronique ARNAUD-DELOY, M. Yannick BONNET, Mme Sylvie TURC, Mme Dominique SANTONI, M. André LECOURT, M. Jean-Louis CULO, M. Nathan SAHI, M. Christophe CARMINATI
CASENEUVE : M. Gilles RIPERT
CÉRESTE-EN-LUBERON : M. Gérard BAUMEL
GOULT : M. Didier PERELLO
MURS : M. Christian MALBEC
MÉNÉRBES : M. Patrick MERLE
ROUSSILLON : Mme Gisèle BONNELLY
SAINT-SATURNIN-LÈS-APT : M. Yves MARCEAU

Procurations :

APT : Mme Emilie SIAS donne pouvoir à M. Jean AILLAUD
BONNIEUX : M. Pascal RAGOT donne pouvoir à Mme Evelyne BLANC
GARGAS : Mme Claire SELIER donne pouvoir à Mme Michèle FAUQUE, M. Benjamin BAGNIS donne pouvoir à M. Patrick SIAUD
LIOUX : M. Francis FARGE donne pouvoir à M. Luc MILLE
SIVERGUES : Mme Martine CALAS donne pouvoir à M. Roger ISNARD

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20240222-2024-27-DE
Date de télétransmission : 27/02/2024
Date de réception préfecture : 27/02/2024

Page 1 sur 3

CC-2024-27

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, le Code de la Commande Publique, notamment l'article R.2194-3 autorisant la modification d'un marché lorsque des travaux supplémentaires sont devenus nécessaires, à la condition qu'un changement de titulaire soit impossible pour des raisons économiques ou techniques, et dans la limite de 50% du montant initial,

Vu, la délibération N°CC-2023-80 du 11 juillet 2023 approuvant les marchés de travaux de réalisation du parking et des aménagements ludiques de la zone de loisirs du plan d'eau de la Riaille à Apt pour un montant total de 703 610,52 € HT réparti en 4 lots,

Considérant, la nécessité de mettre en œuvre une solution pour évacuer les eaux pluviales par drain raccordé au réseau, afin de résorber les infiltrations d'eau de pluie sur le futur terrain de beach-volley, conformément au devis réalisé par l'entreprise RKTP titulaire du lot n°3, pour un montant de 18 844 € HT soit 22 372,80 € TTC,

Considérant, l'avis favorable de la commission MAPA réunie le 31 janvier 2024,

Le Président propose de délibérer pour l'autoriser à signer l'avenant au marché de travaux, selon le récapitulatif suivant :

| Lot | Titulaire | Montant initial HT | Montant de l'avenant HT | Montant final HT |
|-------------------------------------|--|--------------------|-------------------------|------------------|
| 1 - VRD | EIFFAGE (84300 CAVAILLON) | 529 511,80 € | | 529 511,80 € |
| 2 - Equipements Aire de jeux | APPY MEDITERRANEE (83210 LA FARLEDE) | 36 252,72 € | | 36 252,72 € |
| 3 - Equipement sportif beach-volley | RKTP (84400 APT) | 47 885,00 € | 18 644,00 € | 66 529,00 € |
| 4 - Aménagement paysager | AMOURDEDIEU PAYSAGES (84240 ANSOUIS) | 89 961,00 € | | 89 961,00 € |
| TOTAL HT | | 703 610,52 € | | 722 254,52 € |
| TOTAL TTC | | 844 332,62 € | | 866 705,42 € |

**L'ORGANE DÉLIBÉRANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
OUI L'EXPOSÉ DU PRÉSIDENT
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

Par 32 voix pour et 1 abstention,

Approuve, l'avenant n°1 au marché de travaux de réalisation du parking et des aménagements ludiques de la zone de loisirs du plan d'eau de la Riaille à Apt – Lot n°3 attribué à l'entreprise RKTP, pour un montant de 18 644 € HT, soit 22 372,80 € TTC, représentant une augmentation de 38,94% par rapport au montant initial du lot,

Dit, que les crédits correspondants font l'objet d'une ouverture anticipée de crédits sur le budget principal de la communauté de communes,

Autorise, le Président à signer l'avenant correspondant et les pièces afférentes.

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20240222-2024-27-DE
Date de télétransmission : 27/02/2024
Date de réception préfecture : 27/02/2024
Page 2 sur 3

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance,
M. Frédéric SACCO



Le Président de séance,
M. Jean AILLAUD,



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Mise en ligne le : 06/03/2024

